

Conférence de presse du Seco, du 3 juillet 2018

Seul le texte prononcé fait foi

Les immigrants sont occupés en fonction de leur qualification formelle

Par Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs

Peu d'autres pays européens réussissent aussi bien que la Suisse, grâce à l'accord de libre circulation des personnes (ALCP) passé avec l'Union européenne, à compenser les effectifs autochtones manquants par des travailleurs étrangers en fonction de l'évolution conjoncturelle. En effet, comme le confirme une fois encore le 14^{ème} rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes, l'immigration en provenance des pays de l'UE28 et de l'AeU n'entraîne pas d'éviction du personnel domestique. Au contraire, elle supplée de manière optimale, avec les spécialistes provenant d'États tiers, à l'insuffisance du réservoir indigène et rend possible des adaptations structurelles dans le sillage de la numérisation. Sans se lasser, il convient de rappeler la grande importance que revêt l'ALCP pour le marché suisse du travail et notre économie nationale. Permettez-moi à ce propos de signaler d'autres résultats du rapport et leurs implications pour notre politique patronale.

L'immigration en provenance des États de l'UE28/AeU n'est pas réglée comme une vanne sur un débit régulier, mais dépend fortement de la conjoncture. Les travailleurs étrangers nous viennent principalement de pays dont la situation économique est plus mauvaise que celle de la Suisse. Cela explique aussi pourquoi le nombre d'immigrants a baissé de 11 pour cent par rapport à l'année précédente et de plus de 50 pour cent par rapport à l'année record 2013. Lorsque la conjoncture est florissante dans l'Union européenne, les entreprises suisses ont beaucoup plus de peine à recruter des professionnels sur ce marché. La grande mobilité dont le personnel migrant fait preuve entre les États montre bien qu'il se détermine en fonction des données économiques. Une bonne moitié des travailleurs qui étaient entrés en Suisse en 2009 dans le cadre de l'ALCP avaient déjà quitté notre pays cinq ans plus tard.

Je tiens spécialement à relever ici un constat du rapport qui invalide l'image souvent distordue que donnent de l'immigration les propos entendus à ce sujet dans les débats publics: l'évaluation spécifique apportée par le Seco dans le rapport de l'Observatoire ôte tout fondement à la crainte souvent exprimée de voir les immigrants très qualifiés provenant de l'UE travailler pour des salaires de «dumping» à des postes où ils sont surqualifiés et faire ainsi concurrence aux travailleurs autochtones. La preuve de l'excellente intégration, conforme à leurs qualifications, des ressortissants des États de l'UE28/AeU sur le marché suisse du travail se lit précisément dans leurs niveaux de salaires. Les titulaires d'un degré de formation tertiaire venus des pays de l'UE28/AeU ont reçu en moyenne des salaires aussi élevés que les autochtones de formation équivalente. Les salaires plus faibles accordés temporairement aux ressortissants des pays du Sud et de l'Est de l'Europe peuvent s'expliquer par des déficits linguistiques initiaux, ce qui explique aussi pourquoi ils se sont ensuite ajustés à la hausse en peu de temps.

La progression, ces dernières années, du nombre d'immigrants peu qualifiés mise en évidence par le rapport a plusieurs causes. D'une part, depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, le recrutement dans les pays tiers est limité, en nombres préétablis, au personnel très qualifié. Le recrutement de main-d'œuvre peu qualifiée n'est donc possible que dans le cadre de la libre circulation des personnes. En outre, le besoin de travailleurs faiblement qualifiés augmente à mesure que les Suisses et les Suissesses acquièrent en nombre croissant des qualifications supérieures. La pro-

portion d'actifs suisses sans formation scolaire post-obligatoire a grandement diminué ces dernières années.

D'une manière générale, c'est surtout du personnel très qualifié qui continue d'immigrer en Suisse. La part des immigrants ayant une formation du degré tertiaire (54 pour cent) a fortement dépassé celle des Suisses de même niveau (39 pour cent). De même, la part des immigrants sans formation scolaire post-obligatoire a dépassé, avec 17 pour cent, celle des Suisses et des Suissesses (10 pour cent). Mais à l'encontre de ce que certains affirment sans cesse ici et là, les ressortissants européens faiblement qualifiés tombent rarement au chômage. Au contraire, ils couvrent la demande des entreprises en travailleurs peu qualifiés, par exemple dans l'agriculture, qui trouve trop peu de candidats suisses en raison de notre haut niveau général de qualification, en soi réjouissant. Le besoin de qualifications plus élevées a été imposé par la mutation structurelle du marché du travail et seule l'immigration a pu le satisfaire. Partant, l'immigration de personnes très qualifiées comme de personnes peu qualifiées est tout à fait complémentaire à l'offre de travail dans notre pays. On n'observe pas d'éviction des travailleurs indigènes, ni même au Tessin et en Suisse romande. Au contraire, malgré la forte pression migratoire, ces deux régions parviennent à épuiser de manière satisfaisante, et même de mieux en mieux, le potentiel de main-d'œuvre disponible.

Vue sous l'angle des assurances sociales, on constate également que la libre circulation des personnes est profitable à la Suisse. Raison pour laquelle je tiens aussi à relever le constat du rapport selon lequel l'affirmation que les immigrants entrant en Suisse à la faveur de l'ALCP ne tardent pas à solliciter des aides sociales est dénuée de tout fondement. Comme le montre l'analyse, les prestations versées à ces migrants aux titres de l'assurance-chômage et de l'aide sociale peu après leur arrivée en Suisse sont extrêmement rares.

Pour ce qui est du financement du premier pilier (AVS), les ressortissants des États de l'UE28/Aele sont contributeurs nets et concourent notablement à la solidité de cette assurance sociale. De même, l'ALCP ne s'est pas accompagné d'une augmentation du nombre de rentiers dans l'assurance invalidité (AI). Depuis 2005, la progression du nombre de rentiers AI a été négative, bien davantage parmi les ressortissants étrangers que parmi les Suisses et Suissesses. La libre circulation des personnes et l'accès des ressortissants de l'UE aux prestations de l'AI ne se sont donc traduits par aucune surcharge significative de cette branche d'assurance. Il est vrai que les étrangers profitent un peu plus des prestations chômage et de l'aide sociale que les Suisses(ses), mais les différences sont faibles. Au chapitre des prestations complémentaires, les ressortissants des pays de l'UE28/Aele sont également contributeurs nets; ils les financent davantage qu'ils n'en bénéficient.

Aussi, chez les personnes actives faiblement qualifiées, le rapport met en évidence des emplois adaptés à leurs qualifications et des salaires progressant davantage que la moyenne, d'après l'enquête sur la structure des salaires. Tous ces faits nous amènent à conclure que le personnel domestique est bien protégé contre le dumping salarial par les mesures d'accompagnement existantes (FlaM). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le cadre également des discussions sur un accord-cadre institutionnel, une réduction du niveau de protection des travailleurs au titre des mesures d'accompagnement n'entre pas en ligne de compte pour les employeurs.

En conclusion, permettez-moi de situer les constats du rapport de l'Observatoire dans le contexte de la politique patronale. Pour l'heure, les chiffres de l'immigration des pays de l'UE28/Aele sont tombés à un niveau plancher record. Si l'on en croit les prévisions des analystes en Suisse, notre économie nationale enregistrera sur l'année 2018 une croissance soutenue, qui se traduira par une demande accrue de personnel. Sur la toile de fond d'une société vieillissante, de l'embellie conjoncturelle observée dans une majorité de pays de l'UE et, corrélativement, d'une immigration en recul, l'Union patronale suisse met en garde depuis longtemps déjà contre le danger d'une pénurie de personnel. Pour réduire la dépendance de l'économie suisse à l'égard du personnel étranger, il faut intégrer davantage de main-d'œuvre indigène au marché du travail. Le monde politique et les responsables économiques



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

doivent créer des conditions-cadres qui rendent intéressants l'allongement du temps de travail et la prise d'activité. Les personnes visées par ces mesures sont principalement les mères, les jeunes et les travailleurs âgés. En même temps, il faut souligner très clairement que la Suisse, même si elle parvient à mettre très efficacement en valeur le potentiel de travail indigène, restera demain tributaire de l'immigration en provenance de l'UE28/Aele et d'États tiers. Par conséquent, les accords bilatéraux restent tout à fait importants, parmi lesquels celui de la libre circulation des personnes qui nous assure une immigration adaptée à l'offre domestique de travailleurs et à la situation conjoncturelle de la Suisse. Ainsi donc, notre pays a tout intérêt à maintenir et développer des relations bien ordonnées avec l'Europe.